

Question :

Sur le site web de la commune, j'apprends que la région n'est pas d'accord avec le fait que la rénovation "légère" proposée par le collège se fasse sans permis d'urbanisme, et qu'un permis devra donc bien être demandé.

<http://www.watermaal-bosvoorde.be/nl/nieuws/de-nieuwe-keym-plaats-prioriteit-aan-de-gezelligheid-de-vergroening-en-de-gemakkelijke-toegang-tot-de-handels>

Cela soulève un certain nombre de questions auxquelles j'aimerais qu'on réponde.

Je cite l'annonce sur le site Web et j'y ajoute mes questions.

« En janvier 2018, nous avons prévu principalement les lignes directrices suivantes : après la rénovation des égouts, le maintien des voiries et des dispositions de stationnement, la rénovation du pavage, la suppression d'une partie des monticules, le maintien des plantations actuelles, l'ajout éventuel de quelques plantations, et le renouvellement d'une partie du mobilier urbain ».

J'ai lu dans votre communication "après la rénovation des égouts". Pouvez-vous me dire ce que signifie la "rénovation des égouts" et quelle sera l'ampleur des travaux ? J'ai remarqué beaucoup d'inquiétude de la part des commerçants et des habitants au sujet de ce projet de "rénovation des égouts" et, en particulier, concernant les mauvaises expériences du passé avec les grands chantiers de Vivaqua dans notre commune. Le collège envisage-t-il des échanges plus clairs avec Vivaqua concernant la planification du chantier, la désignation des responsables et l'information " fiable et en temps utile " des habitants et des commerçants locaux ? Des mesures peuvent-elles être prises - éventuellement avec la Région - pour dédommager les commerçants de la perte de leurs clients et de l'attrait de leurs activités ?

« L'introduction obligatoire d'une demande de permis d'urbanisme entraînant inévitablement une diminution du nombre de places de parking demandée par la Région, cette diminution attendue des emplacements de parkings se fera en priorité dans les amorces des rues attenantes à la place, suivant une répartition équilibrée et en maintenant autant que possible les emplacements proches des commerces ».

Pourriez-vous me dire ce que signifie cette phrase : où le nombre de "places de stationnement" sera-t-il réduit ? En d'autres termes : quelles sont les "rues adjacentes" et qu'entend-on par "les amorces" ?

« Le nouveau projet d'aménagement va prévoir : les espaces nécessaires pour les marchés, des emplacements de parking limités dans le temps (30 minutes), une augmentation du nombre d'espaces de stationnement pour les vélos et triporteurs de livraison, une mise en zone 20km/heure, plus d'espaces végétalisés tendant vers 60% de la surface de la place, la réfection de l'étanchéité de la place, un nouveau revêtement de sol adapté aux personnes à mobilité réduite, l'ajout de nouveaux arbres, des fontaines, un espace de jeux pour les enfants, des tables pour les pique-niques... »

Qu'est-ce que cela signifie pour la procédure en cours ? Faut-il tout recommencer à zéro ? Comment le quartier et les différents acteurs (habitants, commerçants, visiteurs) seront-ils consultés ? Quelles leçons le collège tire-t-il de l'échec de la procédure de participation sur ce sujet ?

« En vue d'augmenter l'activité commerciale de la place, nous avons également lancé la concertation, avec les copropriétaires par rapport au bail emphytéotique. En parallèle, nous relancerons le processus visant à prévoir une seconde entrée du parking côté avenue de la Sauvagine ».

Qui sera responsable de ces consultations pour le Collège et que fera-t-on pour que cela n'échoue pas une deuxième fois ? Cela signifie-t-il aussi que le réaménagement de l'avenue de la Sauvagine et des carrefours de la place, tel que prévu et testé - avec un résultat positif – dans le projet initial sera repris dans le nouveau projet ?

Le collège peut-il me faire connaître le timing du nouveau projet ?

Réponse :

Monsieur le Conseiller,

Je commencerai par répondre à celles relatives à **la rénovation des égouts**.

Techniquement, cette rénovation consiste :

- au remplacement (à ciel ouvert) des égouts ou à leur renouvellement par l'intérieur (ce que nous appelons le « chemisage ») ;
- et à leur remplacement (à ciel ouvert) ou au renouvellement des raccordements à l'égout (par l'intérieur de ceux-ci) entre les bâtiments et l'égout.

En ce qui concerne l'ampleur des travaux, tous les égouts de la place Keym doivent être rénovés ainsi que la majorité des raccordements entre les bâtiments et l'égout (environ 80 raccordements). Il ne s'agit pas d'ouvrir complètement la place : Vivaqua nous a assuré que le marché pourra continuer son activité pendant les travaux.

La durée des travaux annoncée est de 85 jours ouvrables (hors intempérie et congés).

J'estime à ce jour que cela devrait être terminé pour le printemps 2020.

Le Collège a déjà établi des échanges clairs avec Vivaqua concernant les éléments techniques, la planification du chantier, la désignation des responsables du chantier ; elle est rentrée dans un réel processus de communication avec les riverains habitants et commerçants.

Après la distribution d'un toutes-boîtes début septembre, une première réunion a eu lieu à la mi-septembre avec les commerçants, le gestionnaire du chantier Vivaqua et nos agents du service des Travaux publics.

À cette occasion, la teneur de la rénovation a été expliquée (les commerçants ont pris connaissance des plans) ainsi que la manière par laquelle nous souhaitons communiquer : il est effectivement important que les riverains, et plus particulièrement les commerçants, soient bien informés, via le service Voirie des Travaux publics qui sera le relai principal.

Je lui ai demandé de soigner les installations de chantier, de placer des passerelles si nécessaire et d'avertir les riverains concernés lors d'une intervention proche de la façade.

Cette **première réunion** s'est tenue à l'Espace Delvaux, et s'est révélée très positive. Nous avons eu également l'occasion d'échanger à propos de la rénovation la place Keym.

A l'occasion du dernier Conseil d'Administration du Syndicat d'Initiative de Watermael-Boitsfort où beaucoup de commerçants étaient présents, j'ai également donné une information ; une autre, à l'occasion de la réunion tenue avec les propriétaires des commerces de la galerie à propos de l'emphytéose.

Une **deuxième réunion** d'information spécifique aux égoûts est prévue encore au courant de ce mois d'octobre mais nous devons encore confirmer la date.

Je prévois d'en faire plusieurs du même type et la présence du gestionnaire de Vivaqua sera toujours demandée.

Au jour d'aujourd'hui, il n'est pas prévu de mesures particulières pour dédommager les commerçants de la perte de leurs clients et de de leurs activités.

Venons-en au projet de **rénovation de la place Keym** :

Concernant votre question sur le nombre de places de stationnement pour les voitures, nous avons communiqué sur le fait qu'il y aura inévitablement une diminution de celles-ci dans un périmètre que nous ne connaissons pas encore. En effet, actuellement, le Plan Régional de Mobilité en vigueur prévoit une diminution de 16 %, mais la diminution du nombre d'emplacement sera confirmée et peut-être amplifiée par le plan Good Move.

Nous nous sommes mis d'accord, au sein du Collège, pour que la diminution des emplacements de parking se fasse en priorité dans les amorces des rues attenantes à la place (Vander Elst – Loutrier – Bien-Faire – Roitelet – Thuyas – Cèdres – Bégonias – Sauvagine), suivant une répartition équilibrée et en maintenant autant que possible les parkings proches des commerces. Les « amorces » constituent le début de chacune des rues attenantes qui seront également rénovées, au même titre que le cœur de la place.

Le projet de rénovation de la place a été suspendu, après une large participation.

En janvier 2018, le Collège a revu sa position suite à la demande de nombreux citoyens qui ont marqué leur souhait de conserver l'esprit intimiste de ce lieu. C'est donc dans ce sens que le projet redémarre.

L'avenant avec le bureau d'étude Bruxelles Mobilité a été validé par le Collège. Les études vont commencer rapidement. Une première réunion de travail est prévue demain matin.

Nous avons l'ambition d'aller très vite pour rétablir la sociabilité, la convivialité, la dynamique des commerces,. Nous pallierons les nécessités d'ordre technique et déposerons une demande de permis d'urbanisme pour la fin janvier 2020. Celle-ci fera l'objet d'une commission de concertation où les citoyens pourront donner leur avis. Ensuite, nous demanderons au bureau d'étude de faire un planning détaillé, en fonction de différentes phases du projet.

Nous avons prévu un budget complémentaire pour que le bureau d'étude puisse communiquer sur les nouveaux aménagements avec des visuels pertinents intégrés au contexte existant ; ceux-ci seront présentés lors de la présentation de l'avant-projet.